

LA CHARTE DE LAMPEDUSA

pour une mobilité humaine dignifiée
et une solidarité territoriale

#LampedusaCharter
#NotABorderTale



Dans un contexte de transformations sans précédent où la vie de nos communautés ne sera plus jamais la même, le **Pacte de CGLU pour l'avenir** sera notre engagement moteur. Face à la croissance effrénée des inégalités provoquée par les conflits et la fragilité, l'extractivisme, l'injustice, les catastrophes naturelles et les conflits armés et le changement climatique, le mouvement municipaliste reconnaît l'urgence d'un nouveau contrat social. Sachant que notre pouvoir de transformation en tant que réseau réside dans notre diversité, nous affirmons que ce nouveau Pacte ne sera possible que lorsqu'il inclura, reconnaîtra et protégera les droits de tous.

Reconnaissant que nos responsabilités dépassent les limites de nos mandats et de nos ressources, et fort de notre détermination à travailler à l'unisson pour rééquilibrer cette situation de manière solidaire et au bénéfice de toutes les parties concernées, le mouvement municipaliste s'engage à lancer un plan d'action qui consolidera nos principes et nos engagements en activités concrètes ayant un impact réel sur la vie de nos communautés. Ce plan d'action, qui s'inscrit dans le cadre plus large du Pacte pour l'avenir, sera co-créé, complété et élargi par toutes les parties du réseau et présenté pour approbation au prochain Conseil mondial.



Ambition

Une nouvelle notion de citoyenneté fondée sur l'héritage du mouvement municipaliste

Depuis plus d'un siècle, le mouvement municipaliste défend que la transformation ne peut se faire que par la solidarité et le partage des responsabilités au sein des territoires et entre eux. Notre héritage de coopération décentralisée et de diplomatie des villes nous donne la force et la responsabilité de continuer à rechercher une vie meilleure pour tou.te.s nos voisin.e.s. En repensant la citoyenneté au-delà du statut administratif, avec la dignité et la solidarité au centre de notre action, la Charte de Lampedusa jette les bases d'un cadre de gouvernance renouvelé qui s'appuie sur les réalités territoriales et reconnaît le Droit à la ville comme principe fondamental.

La Charte de Lampedusa est une nouvelle étape dans un long chemin d'efforts locaux et de plaidoyer mondial pour surmonter les approches de la migration et du déplacement forcé centrées sur les frontières. En mettant l'accent sur les personnes, la Charte de Lampedusa établit une notion de citoyenneté qui reconnaît toutes les communautés comme des voisines, des détentrices de droits et des développeuses communautaires.

Le processus de Lampedusa a entériné, renouvelé et élargi nos engagements grâce à deux années de consultations avec des centaines de participant.e.s. Plus de 90 contributions directes ont façonné le document qui en résulte, qui compte avec l'engagement de plus de 300 représentants de villes et de régions du monde entier, la participation de 20 organisations de la société civile et organisations internationales, et le soutien de plus de 30 réseaux et des sections régionales de CGLU.

Un processus de co-création

La Charte de Lampedusa constitue plus qu'un engagement de notre leadership. Il s'agit d'un processus, d'une vision politique et d'un plan d'action qui implique l'ensemble de la société et qui s'appuie sur les contributions des sections régionales de CGLU, des organes statutaires, des conseils politiques, des partenaires mondiaux et des alliés territoriaux. La Charte encadre également nos priorités pour mettre en œuvre nos engagements mondiaux dans le cadre de l'axe des peuples du Pacte pour l'avenir.

Ce Processus de cocréation a été lancé par le Conseil mondial de CGLU de novembre 2020, soutenu par une communauté mondiale de villes et de territoires qui mettent la mobilité humaine au cœur de l'agenda municipaliste. Tout au long de la période 2020-2022, le Processus Lampedusa a inclus des discussions thématiques avec les organes statutaires, les membres et les partenaires, ainsi que des consultations régionales menées par les sections de CGLU.

En outre, le texte actuel reconnaît et s'appuie sur les efforts et déclarations antérieurs qui ont nourri l'esprit et les engagements de notre vision commune.

Ci-dessous, de manière non exhaustive, quelques exemples clés de ces efforts :

Charte agenda mondiale des droits humains dans la ville

La Charte agenda a établi un cadre mondial unique appelant à la reconnaissance du rôle et des responsabilités des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre effective des droits humains pour tou.te.s les habitant.e.s des villes sans discrimination.

Charte des gouvernements locaux et infranationaux d'Afrique sur la migration

« S'oppose fermement et sans équivoque à toute forme de violence xénophobe et de discrimination à l'égard des migrants, tant sur le continent africain que dans d'autres régions ».

Manifeste de CGLU sur l'avenir des migrations

« Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans la construction de sociétés inclusives et pluralistes, non seulement en catalysant le dialogue, mais aussi en garantissant l'accès aux services de base et en favorisant les politiques qui permettront aux populations qui arrivent d'être les bienvenues. Le déploiement du droit à la ville pour toutes les personnes joue un rôle essentiel pour ne laisser personne et aucun lieu de côté et constitue le seul antidote à la montée des discours discriminatoires et xénophobes ».

La Charte de Rome 2020 : le droit de participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos communautés

La culture est l'expression des valeurs, une ressource commune et renouvelable dans laquelle nous nous rencontrons, apprenons ce qui peut nous unir et comment aborder les différences dans un espace partagé. Ces différences existent au sein des cultures et entre elles. Elles doivent être reconnues et acceptées. Une ville inclusive, démocratique et durable permet ce processus et s'en trouve renforcée.

Charte du CCRE pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Article 10.3. Le signataire s'engage, dans le cadre de ses compétences, à prendre toutes les mesures raisonnables pour combattre les effets de la discrimination multiple ou du désavantage, y compris : prendre des mesures spécifiques pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des hommes migrant.e.s.

Recommandations politiques par le projet Migration de ville à ville en Méditerranée

S'appuyant sur les expériences recueillies par le biais de Dialogue, Connaissance et Action dans la zone euro-méditerranéenne de 2015 à 2017, le projet MC2CM, mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), CGLU et ONU-Habitat, a adopté une série de recommandations visant à améliorer les mécanismes de gouvernance multi-niveaux, à renforcer le dialogue entre les sphères de gouvernement et à améliorer l'inclusion des migrant.e.s et des réfugié.e.s.

Déclaration des maires de Marrakech "Les villes travaillent ensemble pour les migrants et les réfugiés"

« Réaffirmant que la migration reste avant tout un phénomène urbain et local. (...) Les villes sont une force de changement, et nos efforts et notre participation active sont essentiels pour atteindre les objectifs des Pactes Mondiaux pour les Migrations et pour les Réfugiés ». Afin de mettre en œuvre les engagements de la Déclaration de Marrakech, le Mécanisme des maires (CGLU, le Conseil des maires pour la migration et l'Organisation internationale pour les migrations), en partenariat avec le HCR, a lancé en 2022 un [Appel à l'action locale pour les migrants et les réfugiés](#).

Déclaration de Gaziantep sur les solutions locales aux migrations et aux déplacements

S'engager à promouvoir, approfondir et reproduire à l'échelle les efforts tournés vers l'avenir et accélérés dans un éventail de communautés à l'échelle mondiale pour passer de l'urgence à la résilience, aux solutions et au développement en répondant aux situations complexes de réfugiés et de migration.

Le programme d'action mondial des maires sur le climat et la migration

Par le C40 et le Conseil des maires pour la migration, en tant que vision inclusive sur le climat et la migration, avec des principes partagés et des actions ambitieuses pour y parvenir, qui guide une coalition de villes et de gouvernements nationaux, d'organisations multilatérales et d'institutions financières pour aborder la dimension urbaine du changement climatique et de la mobilité humaine.

Principales étapes du processus de la Charte de Lampedusa

2020

NOVEMBRE

Le Conseil mondial de CGLU adopte la proposition de Totò Martello, ancien maire de Lampedusa et conseiller politique de CGLU pour le droit à la ville et les territoires inclusifs, de promouvoir une Charte mondiale sur les migrations par CGLU

2021

FÉVRIER

Le Secrétariat mondial de CGLU lance le processus de la Charte de Lampedusa lors de la Retraite de CGLU dans le cadre d'une discussion thématique avec les membres et les partenaires

MAI

Les principes fondateurs et les engagements de la Charte sont consultés lors d'une session Cities Are Listening

MAI

La première version de la Charte est discutée lors d'une session thématique organisée sous l'égide des Conseils politiques sur le droit à la ville et les opportunités pour tous et approuvée par le Bureau exécutif

OCTOBRE

Une délégation de CGLU, conduite par Emilia Saiz, Secrétaire générale de CGLU et Wajdi Aydi, maire adjoint de Sfax, se rend à Lampedusa pour soutenir l'initiative de la Journée de la mémoire du 3 octobre, en souvenir des migrant.e.s perdu.e.s et disparu.e.s en Méditerranée.

NOVEMBRE

Début d'un processus de consultations régionales dirigé par les sections CGLU, avec des contributions d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie-Pacifique.

DECEMBRE

Lancement mondial de la campagne "*Pas qu'une histoire de frontière*".

2022

FÉVRIER

Le processus de la Charte de Lampedusa est discuté et adopté dans le cadre de l'agenda du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (GTF).

MAI

La Charte est discutée avec les partenaires internationaux lors d'un événement parallèle au tout premier Forum international d'évaluation des migrations (IMRF) au siège de l'ONU.

JUIN

La Charte de Lampedusa est discutée lors d'une session spéciale du Bureau exécutif, tenue dans le cadre du Forum méditerranéen des migrations urbaines (FMUM).

JUIN

Le projet final est discuté avec les partenaires clés et les Conseils politiques, et mis à disposition pour commentaires par l'ensemble de la communauté sur la plateforme UCLGMeets.

OCTOBRE

Approbation par le Conseil mondial et lancement officiel de la Charte de Lampedusa lors du Congrès mondial de CGLU à Daejeon.

Notre Vision

Pas une histoire de frontière : solidarité territoriale et droits, pour et par toutes les communautés

La mobilité humaine est un phénomène naturel et légitime, une source d'innovation et un moteur essentiel de l'urbanisation. Dans notre société, la mobilité humaine est une opportunité mais aussi une nécessité pour beaucoup, une manifestation des inégalités mondiales, une source de discrimination, un déclencheur et une conséquence des déséquilibres territoriaux.

Pour les collectivités locales et régionales, la migration et le déplacement ne sont pas seulement une question de frontières. La mobilité humaine concerne les personnes qui se déplacent à l'intérieur et au-delà des frontières, à la recherche d'opportunités. Il s'agit de personnes qui convergent et échangent, tout en transitant ou en s'installant et, finalement, en remodelant les communautés.

Au-delà des déséquilibres économiques, démographiques et territoriaux qui renforcent les tendances à la concentration de la main-d'œuvre et à l'urbanisation rapide, divers facteurs interdépendants liés au changement climatique, aux inégalités et à d'autres sources d'oppression et de conflit poussent de plus en plus les populations à se déplacer en raison de, et dans, des conditions extrêmement difficiles. Par choix ou par nécessité, quitter son lieu d'origine devient particulièrement difficile pour les groupes qui sont structurellement discriminés pour des raisons telles que le sexe, l'âge, la race, la religion, l'identité et l'orientation sexuelles, et bien d'autres encore.

Conscients de ces réalités, notre vision commune se fonde sur les prémisses suivantes, que les gouvernements locaux et régionaux ont expérimentées sur leurs territoires et défendues depuis des années sur la scène mondiale :

◆ **La migration est un fait naturel, diversifié et transversal qui influence de différentes manières la vie de millions de personnes de tous âges, de toutes conditions et de toutes classes sociales dans le monde.** Phénomène fondateur de nos sociétés, la mobilité humaine est un moteur de changement social qui nous concerne tous et toutes, mais aussi la planète et les gouvernements.

◆ **La mobilité humaine et les inégalités sont étroitement liées.** Tout d'abord, les migrations et les déplacements résultent souvent du besoin ou du désir de maintenir ou d'améliorer les conditions de vie, ce qui en fait des stratégies d'adaptation et de résilience essentielles pour ceux qui souffrent de différentes formes de privation, de violence ou de discrimination. Dans le même temps, les tendances et les projections en matière de migration et de déplacement reflètent les inégalités mondiales à de nombreux niveaux. Au niveau individuel, ces inégalités sont apparentes, la capacité d'une personne à se déplacer ou à réussir dans un nouvel endroit étant déterminée par des aspects tels que la citoyenneté nationale, les moyens financiers, l'accès à l'internet ou les compétences linguistiques. Les inégalités peuvent persister pendant des décennies après le déplacement des personnes, se manifestant par des formes variées et disproportionnées de discrimination et par un accès inégal aux droits et aux ressources sociales, y compris le droit de demander une protection.

◆ **Les effets du changement climatique, la violence persistante, le racisme structurel et la discrimination accélèrent la polarisation sociale et exacerbent les vulnérabilités de nombreuses communautés et écosystèmes.** Pour de nombreuses personnes, la migration devient une entreprise inachevée ou frustrante, que ce soit en raison des conditions individuelles de départ ou du traitement reçu dans les lieux de transit ou d'arrivée. Parallèlement, d'autres personnes sont contraintes de se déplacer en raison d'impacts climatiques négatifs, de conflits, de violences et de persécutions. Les femmes et les enfants, en particulier, sont touchés de manière disproportionnée par les conditions difficiles imposées par certaines expériences migratoires à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Ces situations ont un impact direct sur les droits et les aspirations des enfants et des jeunes qui se déplacent seuls ou avec leur famille.

◆ Bien que la mobilité humaine soit un phénomène transversal lié aux 17 objectifs de l'Agenda 2030, **sa gouvernance au cours des dernières décennies a été menée par des approches d'urgence** qui ne tiennent pas compte de sa nature à 360°. Le manque de cohérence des politiques au sein des territoires et des niveaux de gouvernement, ainsi qu'entre eux, a gravement faussé le récit de la gouvernance de la mobilité humaine. Ces dernières années, le débat, qui portait sur les caractéristiques et les opportunités de la mobilité humaine, a été traité comme une affaire liée essentiellement à la gestion des frontières, au détriment d'une compréhension globale de la mobilité humaine en tant que phénomène se produisant aux niveaux local, régional et international. Cette réalité, ajoutée à la complexité de la recherche d'un équilibre entre souveraineté et gouvernance multi-niveaux, a un coût énorme sur les vies et les espoirs de multitudes de personnes en mouvement et diminue notre capacité à garantir un accès universel aux services.

◆ **Entant que sphère de gouvernement la plus proche de la population, les collectivités locales et régionales s'attaquent à la nature et aux effets multidimensionnels de la mobilité humaine avec des mandats limités et des ressources souvent rares.**

Outre la fourniture de services de base et la protection des groupes de population susceptibles d'être exposés à la vulnérabilité et à la discrimination structurelle, les municipalités et les territoires ont un rôle clé à jouer dans la transition d'approches centrées sur les frontières vers une vision de la citoyenneté et de la communauté centrée sur les personnes et axée sur l'égalité, indépendamment du statut administratif. Cependant, l'insuffisance des voies de migration régulière et le manque de collaboration et de coordination entre les différents niveaux de gouvernement nous empêchent d'aborder efficacement les crises avec des solutions pragmatiques et innovantes.

◆ Notre objectif est de faire en sorte que la mobilité humaine profite à toutes les personnes. **En tant que promoteurs et défenseurs du droit à la ville pour toutes les personnes, nous nous tenons en première ligne, avec au cœur les soins, les droits humains, la participation et la diversité.** Cela nécessite l'engagement de toute la société et de tous les niveaux de gouvernement pour aborder la mobilité humaine comme une source d'innovation, comme une stratégie d'adaptation et comme un pont entre les cultures, les identités et les valeurs dans un monde multilatéral renouvelé. Avec la Charte de Lampedusa, les gouvernements locaux et régionaux prennent la responsabilité de mettre la dignité, la mémoire et la paix au premier plan d'une discussion qui doit être abordée en impliquant toute la société et toutes les sphères de gouvernement, de manière significative, avec une vision renouvelée centrée sur le pouvoir des communautés et la valeur de la diversité dans nos sociétés.

◆ Notre notion de citoyenneté et notre action territoriale en première ligne sont l'expression de notre engagement envers un nouveau contrat social qui défend la dignité, les droits humains, la solidarité et la mémoire collective dans nos communautés. **Par notre action sur le terrain et notre défense globale des droits humains, nous nous engageons à aborder la mobilité humaine en incluant toutes les personnes en tant que voisines, en remodelant la notion de citoyenneté sur la base de l'appartenance et de la création d'un lieu au sein de nos communautés et non comme un statut administratif.**

Les principes directeurs de la Charte de Lampedusa sont le résultat d'un processus de co-création qui consolide nos expériences de terrain avec les axiomes de l'héritage municipaliste, avec les principes de notre Pacte pour l'avenir et avec notre engagement global envers les cadres et les agendas mondiaux. Il s'agit notamment du Pacte mondial pour les migrations, du Pacte mondial pour les réfugiés, du Programme d'action des Nations unies sur le déplacement interne, de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030. Pour chaque principe, cinq priorités thématiques sont identifiées et guideront notre action.

03

Nos Principes Directeurs et Nos Priorités Fondamentales

01 Dignité

Une mobilité humaine sûre ne peut être achevée sans garantir la dignité et la protection des droits de toutes les personnes à toutes les étapes du processus, quels que soient les motifs du déplacement et le statut administratif. Ce n'est pas le processus migratoire qui définit les vulnérabilités, mais les discriminations et les violations des droits humains que certains groupes de la population endurent tout au long du voyage. L'approche fondée sur les droits humains rappelle que les inégalités sociales ne sont pas naturelles et met en évidence le potentiel de l'élaboration de politiques inclusives pour traiter les causes structurelles de ces inégalités comme des violations des droits humains. Elle offre également l'occasion de revoir les systèmes de prestation de services publics en renforçant la confiance et l'équité, afin que tou.te.s les habitant.e.s puissent chercher protection et soutien dans les territoires d'accueil, quel que soit leur statut administratif.

Une mobilité humaine digne exige une assistance humanitaire rapide et efficace là où elle est nécessaire, ainsi que des alternatives à la détention et à l'ensemble des mesures violentes qui criminalisent et stigmatisent davantage la migration. Cela inclut la protection et la reconnaissance des groupes et des individus de la société civile, des institutions et autres entités, qui aident et protègent les communautés migrantes et déplacées. L'unité familiale est également essentielle pour une vie digne. Prendre soin de tou.te.s et protéger les droits implique également de soutenir le regroupement familial et de prévenir la séparation, en particulier lorsque des enfants sont concernés.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Des réponses humanitaires efficaces

Renforcer l'aide humanitaire en coopérant avec les autorités compétentes et la société civile afin de protéger les personnes en déplacement ainsi que celles qui travaillent pour les protéger.

Promouvoir des alternatives à la détention et des mesures qui empêchent la criminalisation de la migration, en veillant à ce que les processus migratoires se déroulent de manière sûre et digne pour tou.te.s.

Renforcer et faciliter les mécanismes permettant de sauver des vies et de restaurer la dignité et la mémoire des personnes blessé.e.s, décédé.e.s ou ont disparu.e.s au cours du processus migratoire, en apportant le soutien nécessaire à leurs familles

Mettre en œuvre des politiques qui protègent les droits humains, en particulier ceux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des communautés racialisées et ostracisées en raison de leur sexe ou de leur identité sexuelle

Engager un dialogue et une coopération à plusieurs niveaux pour garantir des retours dans la dignité et un soutien approprié à la réintégration de ceux et celles qui souhaitent ou doivent retourner dans leur lieu d'origine



02

Équité

Alors que les droits humains sont universels, indivisibles et interdépendants, l'approche du Droit à la ville nous rappelle que l'accès universel aux services de base est une voie pour leur protection. Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle crucial dans l'inclusion des communautés migrantes, réfugiées et déplacées. L'inclusion et la coexistence effectives ne sont pas concevables sans un accès universel et inconditionnel à l'eau et à l'assainissement, aux services sociaux et de santé, à un logement décent, à la protection et à la scolarisation des jeunes et des enfants, à un espace public sûr et à de meilleures possibilités de participation, quel que soit le statut administratif.

Les approches intersectionnelles sont essentielles pour lutter contre les discriminations structurelles fondées sur le sexe, l'âge, la race, la situation économique, le statut administratif, la diversité des capacités, entre autres facteurs. Conscients de cette réalité, nous assumons la responsabilité de transformer nos politiques et d'adapter nos institutions pour répondre aux besoins de toutes les habitant.e.s.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Accès inclusif aux services

Renforcer et étendre les services locaux et régionaux d'accès à l'information, d'accompagnement et de protection offerts aux communautés migrantes, déplacées et réfugiées

S'attaquer aux barrières administratives, en renforçant les capacités et les ressources municipales pour soutenir les résident.e.s étranger.e.s, réduire la discrimination et mettre en place des pare-feu pour limiter les expulsions, réduisant ainsi la peur des communautés migrantes en situation irrégulière qui cherchent de l'aide

Garantir un accès universel et inconditionnel à l'eau et à l'assainissement, aux services sociaux et de santé, à un logement décent, à la protection et à la scolarisation des jeunes et des enfants, à un espace public sécurisé et à des possibilités accrues de participation, indépendamment du statut migratoire

Engager un dialogue à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes pour promouvoir un recrutement et des droits du travail justes et équitables, en associant de manière significative le secteur privé et les syndicats au processus

Plaider en faveur de politiques nationales et internationales favorables, de la décentralisation et du financement direct des villes pour atteindre et dépasser les objectifs fixés dans les Pactes mondiaux pour les migrations et les réfugiés, l'Accord de Paris et d'autres programmes mondiaux

03

Reconnaissance

Au fil du temps, les sociétés et les civilisations ont prospéré et péri en fonction de divers facteurs, laissant dans nos communautés les traces de chaque transformation. Dans la plupart des territoires, l'émigration et l'immigration vont de pair avec l'identité culturelle, la mémoire collective, le sentiment d'appartenance, même des décennies après que ces flux aient eu lieu. Les communautés de la diaspora apportent une contribution essentielle tant à leurs sociétés d'origine qu'à leurs lieux d'arrivée. Forcée ou non, interne ou internationale, la mobilité humaine a façonné nos sociétés de différentes manières.

Il n'y a pas de personnes illégales. Parler d'illégalité élude nos responsabilités institutionnelles, sociétales et gouvernementales envers les résident.e.s sur la base de leur manque de moyens pour modifier leur statut administratif. Reconnaître notre rôle et notre responsabilité dans la promotion d'une mobilité humaine plus large et plus sûre, dans la valorisation de la diversité comme un atout et dans la récompense de la contribution de toutes les communautés au développement de nos villes et territoires, est essentiel pour avancer vers un nouveau contrat social. La reconnaissance implique également des mécanismes de gouvernance transparents et responsables qui s'attaquent aux diverses formes de discrimination et de violence qui ont été normalisées dans nos sociétés, créant ainsi les conditions d'une nouvelle notion de citoyenneté inclusive, solidaire et transformatrice. Des processus administratifs et politiques efficaces, cohérents et coordonnés sont fondamentaux pour améliorer les parcours réguliers et garantir le droit de circuler et de rester, en veillant à ce que toutes les réalités soient prises en compte, y compris les dimensions locales, régionales et continentales des tendances de la mobilité humaine.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Aborder l'héritage et aux obstacles de la mobilité humaine

Restaurer la mémoire collective en reconnaissant les racines migratoires de nos sociétés et notre responsabilité collective de construire des territoires accueillants en maintenant les liens de solidarité qui ont façonné notre mouvement mondial

Changer le récit sur la migration et le déplacement en fournissant des preuves de l'étendue et de l'impact des flux de mobilité humaine, en mettant particulièrement l'accent sur les avantages économiques, sociaux, politiques et culturels de ce phénomène, souvent sous-estimés

Reconnaître et récompenser le rôle des communautés de la diaspora en tant que pont entre les territoires et leur contribution au développement économique local, à l'action en faveur du climat, à la protection sociale et à l'enrichissement culturel de leurs communautés dans les territoires d'origine et d'accueil

Promouvoir et protéger les échanges et le patrimoine culturels, en construisant une notion de citoyenneté qui englobe la diversité en tant que caractéristique du Pouvoir du nous

Reconnaître et réparer la violence et la discrimination structurelles auxquelles nombre de nos voisin.e.s ont été exposé.e.s en raison de leur origine ethnique, de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leurs capacités, de leur statut de migrant.e ou d'autres identités et expériences

04 Participation

Rien de ce qui concerne nos communautés ne peut être accompli sans la participation de toutes les communautés. Il existe une différence importante entre l'engagement et la participation active. Les communautés locales ne devraient pas être simplement engagées, mais devraient être activement impliquées dans le renforcement des capacités locales pour une prestation intégrale des services de base et dans les décisions politiques qui concernent leurs vies. Notre mouvement s'engage à encourager et à permettre différentes formes de participation des migrant.e.s, des réfugié.e.s et des personnes déplacées dans la construction de la communauté. Cela inclut la création d'opportunités pour les enfants et les jeunes de participer de manière significative.

L'ouverture d'espaces et de canaux permettant aux communautés migrantes, déplacées et réfugiées de participer à la vie publique en tant que résidents de facto est essentielle pour transformer la vision de ces populations de simples utilisateurs de services en agents de développement communautaire, en particulier lorsque les politiques publiques concernent directement tous les résidents. Les plans de développement locaux doivent prendre en compte et inclure de manière significative les besoins, les aspirations et les contributions des populations migrantes et déplacées, en ancrant des dispositions particulières sur la mobilité humaine dans les cadres de décentralisation. La participation revêt des formes variées, allant de l'élargissement de la démocratie locale à la refonte de la citoyenneté locale et des permis de séjour, en passant par la consultation et l'inclusion de diverses communautés dans l'élaboration des politiques.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Démocratie locale et gouvernance efficace

Ouvrir des espaces pour une participation significative de tou.te.s les voisin.e.s aux politiques locales qui les concernent toutes les personnes, avec un accent particulier sur les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes racialisées et les personnes handicapées

Explorer les possibilités de passer d'une participation basée sur la citoyenneté à une participation basée sur la résidence aux niveaux local et régional

Renforcer les alliances avec les acteurs locaux et régionaux afin de créer des opportunités pour l'autonomisation et l'émancipation de tou.te.s les voisin.e.s.

Mettre fin à la ségrégation spatiale et s'attaquer aux vulnérabilités climatiques au niveau territorial en modernisant les quartiers informels, en réduisant l'exposition aux risques climatiques et en améliorant le confort thermique des ménages vulnérables, et en favorisant des espaces d'échange sûrs et respectueux des diverses identités qui peuplent la ville.

Renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilité qui permettent à tou.te.s les résident.e.s de s'informer sur la gestion des ressources disponibles au niveau municipal et régional et d'interagir avec elle



05 Solidarité

Aucun territoire ne peut faire face seul aux migrations, aux déplacements et à la protection. Une mobilité sûre et bien gérée nécessite une coopération et une coordination plus audacieuse entre toutes les sphères de gouvernement et l'ensemble de la société. Face à des crises mondiales successives et interconnectées, des réponses collectives et coordonnées sont nécessaires pour garantir que toutes les personnes, et en particulier celles qui en ont le plus besoin, soient autonomisées, qu'elles bénéficient d'opportunités et d'un soutien, qu'elles soient protégées et prises en charge, sans laisser personne ni aucun endroit derrière. Le dialogue et la coopération de ville à ville sont la colonne vertébrale de notre mouvement et doivent aller de pair avec un discours ouvert avec les gouvernements centraux et les institutions supranationales.

Les approches de type « one-size-fits-all » et « top-down » se sont souvent avérées erronées et ont révélé le besoin urgent de solutions venant du terrain. Il est essentiel de jeter des ponts entre les différents niveaux de gouvernement pour faire progresser la décentralisation et consolider la vision municipaliste de la citoyenneté en tant que voisinage. Les mécanismes de solidarité et de partage des responsabilités sont essentiels pour remédier aux déséquilibres qui menacent la durabilité et la coexistence pacifique. Face à la mobilité liée au changement climatique qui s'annonce et qui a déjà été prédite, la solidarité implique de prendre en charge des réalités différentes pour trouver des bases communes d'action collective. La solidarité territoriale et le continuum rural-urbain sont essentiels pour favoriser le développement économique local et garantir des opportunités pour tous dans le temps et l'espace.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Le dialogue, la coopération et la paix

Plaider en faveur d'une inclusion significative des gouvernements locaux et régionaux dans les plans nationaux et supranationaux de mobilité humaine, de climat, d'adaptation et de développement, en vue de garantir une répartition équitable des mandats, des ressources et des responsabilités

Favoriser le partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement et les territoires, en accordant une attention particulière aux besoins et aux aspirations des territoires frontaliers et des lieux où se trouvent les camps, les hotspots et autres infrastructures qui sont gérés par des entités nationales et supranationales

Activer et utiliser les mécanismes de solidarité existants qui sont au cœur de l'héritage municipaliste, à savoir la coopération de ville à ville, les accords de jumelage et les coalitions territoriales pour faire face aux réalités de la migration et du déplacement à travers les routes migratoires.

S'efforcer d'obtenir un siège à la table de la gouvernance mondiale des migrations et des déplacements dans le cadre d'un multilatéralisme renforcé qui reconnaît la nature interterritoriale des relations mondiales.

Promouvoir un dialogue et des mesures à long terme, équitables et justes, qui garantissent la cohésion territoriale, renforcent le continuum rural-urbain et permettent d'atteindre et de maintenir une coexistence pacifique.

06 Communauté

Alors que nous plaidons en faveur de l'égalité des droits pour toutes les communautés migrantes, déplacées et réfugiées dans leurs pays et villes de destination, quelle que soit leur origine, l'histoire de la migration dans notre mémoire collective nous oblige à veiller à ce que ces droits transcendent également le temps et bénéficient à toutes les générations. La culture et la mémoire sont des canaux d'expression et de redéfinition de valeurs communes. Grâce à la culture, nous nous rencontrons, nous apprenons ce qui peut nous unir et comment gérer les différences dans un espace partagé. Pourtant, de nos jours, des barrières administratives empêchent de nombreuses personnes d'avoir le droit d'explorer, de rechercher de nouveaux environnements comme stratégie de survie ou d'adaptation, et d'étendre leur identité dans un territoire différent de leur lieu de naissance.

Les villes inclusives qui accueillent les gens sont respectueuses et ouvertes aux caractéristiques, habitudes et rituels de chaque communauté. Renforcer la cohésion sociale en respectant la diversité n'est pas seulement un impératif éthique, mais une nécessité pour une coexistence pacifique et équitable. Les centres culturels, les clubs sportifs et toutes sortes d'espaces où nos voisin.e.s se rencontrent, échangent et co-crésent, doivent refléter et canaliser les réalités riches et complexes que les communautés migrantes et déplacées apportent sur nos territoires.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Renforcer la coopération et s'attaquer aux causes profondes de la discrimination

Renforcer la confiance avec tou.te.s les voisin.e.s en promouvant des mesures et des espaces qui incluent tout le monde et renforcent la cohésion sociale

Renforcer les alliances avec tou.te.s les voisin.e.s et soutenir la contribution des communautés migrantes et de réfugiées à la vie civique.

Encourager le dialogue avec les institutions nationales et supranationales pour passer d'une approche centrée sur les frontières à une approche centrée sur les personnes, qui tienne compte des besoins et des aspirations de toutes les personnes

S'appuyer sur les contributions du processus du Town Hall¹ et d'autres partenaires pour revoir, revigorer et élargir les limites de notre action locale afin de répondre aux besoins de toutes les communautés

Renforcer la démocratie locale pour construire une notion dynamique de citoyenneté inclusive et de communauté qui représente pleinement nos sociétés.

1. Le Town Hall de CGLU est un espace de dialogue et d'interaction entre les différents groupes de la société civile organisés au niveau international et les dirigeants politiques des collectivités locales et régionales afin de définir conjointement les politiques mondiales. Piloté par la société civile, il permet aux différents acteurs internationaux de collaborer à la définition des priorités politiques et à la localisation des agendas mondiaux. Plus d'informations sur https://www.uclgmeets.org/processes_groups/86?locale=en.



07 Resilience

Les crises et les conflits sont monnaie courante dans l'histoire de l'humanité et entraînent des déplacements et des migrations. Les impacts des crises climatiques sont sous-estimés,² notamment en ce qui concerne les effets sur les vies et les moyens de subsistance au niveau mondial. Avec l'augmentation de l'insécurité alimentaire et des préoccupations liées aux catastrophes dans nos sociétés, les déplacements internes, en particulier, semblent s'intensifier dans certaines régions du monde.

La mobilité humaine est reconnue comme une conséquence et une stratégie d'adaptation au changement climatique. Bien que les liens entre le changement climatique et la mobilité humaine soient de plus en plus reconnus, aucun pays n'offre l'asile ou d'autres protections juridiques aux personnes déplacées spécifiquement en raison du changement climatique. La perspective d'urgence vis-à-vis des migrations et des déplacements doit être remplacée par une vision plus intégrée qui place la résilience, la durabilité et la préparation au centre. Les migrations non planifiées créent souvent des paysages marginalisés, marqués par l'inégalité et des niveaux élevés d'informalité dans les établissements humains et sur le marché du travail. Les camps de déplacés, les centres de détention, les centres d'accueil et les abris d'urgence sur les enclaves frontalières n'ont pas les moyens de garantir la dignité, et ils se sont également avérés être des solutions non durables. Des plans de réduction et de gestion des risques de catastrophes et des plans d'action climatiques complets et en temps opportun, qui tiennent également compte de la mobilité climatique, sont essentiels pour atténuer les effets des catastrophes et de la pénurie de ressources sur la vie des gens. Le succès de ces initiatives dépendra grandement de l'intégration des objectifs de développement durable, de la mobilité humaine et des programmes d'action climatique à tous les niveaux.

1

2

3

4

5

NOS PRIORITÉS

Ensure fair, equitable and sustainable planning and recovery from crises

Renforcer l'aménagement du territoire et la planification de l'utilisation des sols urbains, y compris par le biais de la dévolution des pouvoirs, afin de prévenir et d'atténuer l'impact des crises environnementales, économiques et sociopolitiques susceptibles de déplacer ou de contraindre les personnes à se déplacer à l'intérieur du pays, au niveau international et transnational

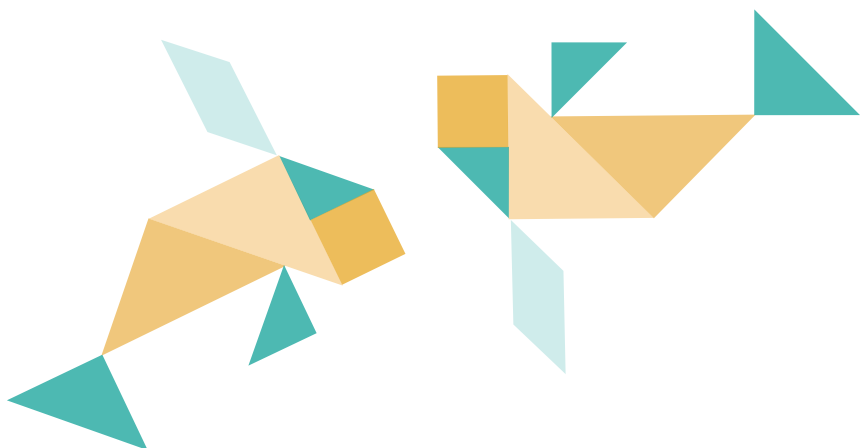
Reconnaître et inclure la mobilité humaine dans la planification territoriale et la planification de l'adaptation au climat en tant que stratégie d'adaptation, en favorisant les évaluations de la vulnérabilité au climat, les solutions fondées sur la nature pour l'atténuation des catastrophes et la valorisation des systèmes de consommation et de production locaux en tant que levier du développement économique durable et de la cohésion sociale aux niveaux local et régional

Renforcer la résilience en passant d'approches d'urgence prolongées à des réponses et des préparations à long terme et bien planifiées pour le mouvement et l'installation des communautés

Moderniser les établissements et trouver des solutions durables pour faire face aux déplacements prolongés, avec la participation des communautés, afin de leur permettre de vivre dans la dignité et de participer à la vie de la communauté

S'attaquer à l'informalité en élargissant l'accès inconditionnel aux services de base et en soutenant la régularisation du statut migratoire, en améliorant la coordination verticale et horizontale et en tirant parti des contributions de tous les membres de la communauté

2. Comme le rappelle le 6e rapport d'évaluation « Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui sera publié en mars 2022.



Nos Engagements et Nos Appels

Sur la base de ce qui précède, nous adoptons la Charte de Lampedusa sur la mobilité humaine digne et la solidarité territoriale comme document d'orientation pour assumer les responsabilités inscrites dans cette nouvelle vision et cette feuille de route, contribuant ainsi à la réalisation des engagements du pilier des peuples de notre Pacte pour l'avenir.

Reconnaissant le Pouvoir du Nous comme notre caractéristique fondatrice et notre plus grande force, Nous, les territoires et communautés organisés au niveau mondial, nous engageons à aborder la mobilité humaine comme un phénomène naturel qui doit être géré en plaçant les droits humains et la solidarité au centre, avec l'ambition de réduire les inégalités, de promouvoir le développement durable et la coexistence pacifique, en offrant des voies et des opportunités pour que toutes les personnes puissent jouir du Droit à la ville, indépendamment de leur origine ou de leur statut administratif

À cette fin, nous, les gouvernements locaux et régionaux, en partenariat avec nos alliés locaux et mondiaux

RECONNAISSONS

- ◆ La mobilité humaine en tant que phénomène naturel, légitime et irrépensible qui a façonné et continuera de façonner nos communautés
- ◆ Les migrations et les déplacements comme des phénomènes qui doivent être traités à partir de leurs causes profondes et qui nécessitent la solidarité de toutes les communautés
- ◆ L'augmentation des facteurs transversaux de déplacement interne et international dans de nombreuses régions du monde et la nécessité d'une solidarité et d'une responsabilité partagée pour répondre aux besoins de ceux qui échappent à des circonstances difficiles dans leur lieu d'origine.
- ◆ L'échec des approches centrées sur les frontières, construites sur la sécurisation et la détention d'immigré.e.s comme première réponse à la mobilité humaine, et l'impact de ces politiques sur les territoires frontaliers et sur les droits humains des communautés migrantes, réfugiées et de déplacées
- ◆ L'accès universel et équitable aux services en tant que vecteur fondamental de la réalisation des droits humains et levier d'un développement équitable, durable et résilient, alimenté par le rôle instrumental de documents d'identité accessibles et de processus administratifs efficaces

REAFFIRMONS

- ◆ L'obligation politique, morale et éthique d'inclure et de protéger toutes les personnes qui habitent la ville en tant que voisins, indépendamment de leur origine, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur nationalité, de leur handicap, de leur orientation sexuelle ou de leur statut administratif, dans le respect et la reconnaissance de leur identité, de leur diversité et de leurs aspirations
- ◆ Le droit à la ville pour toutes et tous comme fondement essentiel d'une notion renouvelée et inclusive de la citoyenneté qui protège les droits de toutes les personnes, à travers toutes les phases de la migration et du déplacement et indépendamment du statut administratif
- ◆ La nécessité d'ouvrir et d'élargir les espaces de dialogue et de participation politique afin d'identifier et de traiter les conditions de vie et les aspirations de toutes les communautés au niveau local, notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les filles, les personnes handicapées, les communautés racialisées, les personnes victimes de discrimination en raison de leur sexe ou de leur identité sexuelle, et les minorités ethniques.
- ◆ La contribution des communautés migrantes, des diasporas et des réfugié.e.s au développement économique local, à la culture et à l'innovation
- ◆ La nécessité d'aborder et de protéger les droits humains dans toutes les phases de la migration et du déplacement, y compris la protection de ceux et celles qui protègent les communautés de migrant.e.s et de personnes déplacées dans des situations de danger ou de vulnérabilité
- ◆ La nécessité de placer les personnes au centre de l'action climatique et de veiller à ce que les mesures d'atténuation et d'adaptation à la crise climatique facilitent l'intégration et l'inclusion des migrant.e.s et des personnes déplacées dans les villes
- ◆ La nécessité urgente de mettre fin au racisme, à la xénophobie et à toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la classe sociale, la race, l'âge, le handicap, l'identité sexuelle ou le statut administratif
- ◆ L'urgence de restaurer la dignité et la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie et subi des violences et des privations dans leur quête d'une vie meilleure, et de leurs familles qui leur survivent

APPROUVONS

- ◆ T'héritage municipaliste, fondé sur des approches territoriales innovantes et des agendas politiques basés sur les droits, en tant qu'élément de base précieux qui prouve l'engagement des gouvernements locaux et régionaux en faveur d'approches centrées sur les personnes pour une gouvernance juste et efficace de la migration et du déplacement
- ◆ L'Agenda 2030 pour un avenir plus égalitaire et durable, que nous nous engageons à mettre en œuvre conformément aux principes et recommandations des Pactes sur les migrations et les réfugiés, ainsi que le Programme d'action des Nations unies sur le déplacement interne, en tant que cadres tangibles et concrets pour améliorer la coopération multi-niveaux et multi-acteurs sur la gouvernance de la mobilité humaine
- ◆ La Charte africaine des gouvernements sous-nationaux sur la migration et la Déclaration de Gaziantep en tant qu'engagements municipaux en faveur d'une gouvernance renouvelée de la mobilité humaine, ainsi que le rôle du Groupe de travail mondial sur la migration (GTFM) dans la mobilisation et l'élargissement des solutions locales qui bénéficient aux communautés déplacées et d'accueil
- ◆ La déclaration de Marrakech et l'appel à l'action locale en faveur des migrants et des réfugiés sont un moyen essentiel de mettre en valeur le leadership local, d'améliorer la gouvernance à plusieurs niveaux, de débloquer des ressources et de renforcer les partenariats efficaces en matière de migration et de déplacement
- ◆ Autres programmes régionaux et mondiaux intersectoriels ayant une forte incidence sur les tendances en matière de mobilité humaine, en particulier les programmes climatiques visant à lutter contre la mobilité humaine induite par le changement climatique.



NOUS ENGAGEONS À

- ◆ Garantir, en fonction de nos mandats, de nos ressources et de nos capacités, le droit fondamental de demander l'asile, de circuler librement ou de retourner dans la dignité, pour toutes les personnes, en s'efforçant particulièrement de garantir les droits de celles et ceux qui sont plus exposé.e.s à la violence et aux obstacles visibles et invisibles, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les communautés racialisées et ostracisées en raison de leur sexe ou de leur identité sexuelle
- ◆ Protéger l'unité familiale en soutenant la réunification et en empêchant la séparation des familles
- ◆ Protéger les droits des mineurs non accompagnés et promouvoir des solutions pour accompagner et soutenir leur inclusion une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte
- ◆ Assurer l'accès universel aux services et aux espaces publics et promouvoir une participation significative à l'élaboration des décisions qui concernent tou.te.s les résident.e.s
- ◆ Renforcer l'action locale et le plaidoyer mondial pour promouvoir des solutions communautaires à la mobilité humaine, consolider une notion de citoyenneté fondée sur les droits humains et axée sur la protection de la dignité, de la solidarité et de la mémoire
- ◆ Examiner les liens entre la citoyenneté, la résidence et la nationalité ainsi qu'entre les cultures et la cohésion sociale, y compris les implications du passage d'une participation basée sur la citoyenneté à une participation basée sur la résidence aux niveaux local et régional
- ◆ Évaluer les différentes manières d'encourager l'inclusion socio-économique tout en explorant les différentes approches pour améliorer et garantir les politiques de logement pour les migrant.e.s et les réfugié.e.s
- ◆ Veiller à ce que les actions menées par les villes pour atténuer la crise climatique et s'y adapter facilitent l'intégration et l'inclusion des personnes migrantes et déplacées dans les villes, en assurant une transition juste qui offre des emplois de bonne qualité aux migrant.e.s et aux personnes déplacées, y compris dans le secteur informel, et reconnaît leurs contributions à l'écologisation de nos économies locales et à la mise en œuvre de l'action climatique
- ◆ Renforcer la participation des communautés migrantes et réfugiées à la vie locale et à la construction de la communauté en les responsabilisant et en les reconnaissant en tant qu'agents de changement vers des villes diverses, riches, innovantes et résilientes
- ◆ Mettre fin à toutes les formes de discrimination et construire une mémoire collective qui contribue à reconnaître, guérir et unir toutes les communautés autour de valeurs communes de solidarité et de paix
- ◆ Développer le partage des connaissances et la coopération entre villes afin d'impliquer les municipalités, les communautés locales et les résident.e.s étranger.e.s dans la cocréation de réponses efficaces par le biais de mécanismes d'apprentissage entre pairs, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la solidarité et de la coopération entre les territoires frontaliers et les territoires d'origine et de destination
- ◆ Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, dans la mesure du possible, y compris en participant et en élargissant les dialogues nationaux-locaux sur la migration, le déplacement et le développement durable pour la réalisation des engagements de cette Charte

APPELONS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À

- ◆ Mettre en œuvre des approches politiques cohérentes en matière de gouvernance de la mobilité humaine afin de garantir une migration et un asile sûrs et ordonnés, en cherchant à renforcer les approches humanitaires, centrées sur le droit et fondées sur les opportunités, afin de surmonter les approches prédominantes centrées sur les frontières et guidées par des intérêts sécuritaires
- ◆ Renforcer le dialogue de fond et la coopération avec toutes les sphères du gouvernement et toutes les parties prenantes
- ◆ Inclure de manière significative les gouvernements locaux et régionaux à toutes les phases des processus politiques internationaux liés à la migration et au déplacement forcé
- ◆ Sensibiliser aux principes et aux objectifs des pactes mondiaux sur les migrations et sur les réfugiés
- ◆ Améliorer l'accès à l'information et aux ressources financières afin de mettre en œuvre efficacement les actions qui contribuent à la réalisation des agendas mondiaux.
- ◆ Éradiquer la criminalisation de la migration, en promouvant des alternatives à la détention et en améliorant la prise en charge, notamment des enfants et des jeunes
- ◆ Modifier les cadres juridiques en augmentant les voies d'accès à la migration régulière, ainsi que la décentralisation, afin d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la flexibilité des politiques pour répondre aux réalités sur le terrain
- ◆ Élargir les cadres et les instruments de protection pour protéger les migrant.e.s et les réfugié.e.s, quels que soient leur âge, leur race, leur couleur, leur appartenance ethnique, leur nationalité, leur handicap ou leur religion
- ◆ Mettre en œuvre de manière effective l'accès universel à la couverture santé pour tous, quel que soit le statut migratoire
- ◆ Restaurer la dignité et la mémoire de celles et ceux qui ont subi des violences et ayant péri dans leur quête d'opportunités
- ◆ Renforcer la solidarité et le partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement afin de financer des solutions communes à des réalités partagées et de tirer parti des opportunités existantes que la mobilité humaine a à offrir
- ◆ Dépasser la perspective d'urgence sur la mobilité humaine pour avancer vers des cadres bien planifiés, flexibles, durables et résilients, efficaces pour la prévention et l'atténuation des impacts du changement climatique, du conflit, de la persécution ou de tout autre phénomène susceptible de favoriser une mobilité humaine dangereuse
- ◆ Établir des alliances mondiales pour s'opposer à la création de camps enclavés, en œuvrant pour que toutes les populations migrantes et déplacées aient le droit de se déplacer vers les grandes villes et les villes intermédiaires qui leur offrent des moyens de subsistance dans la dignité

La Charte de Lampedusa

Elle a été inspirée par Totò Martello, ancien maire de Lampedusa, avec le soutien de Mohamed Wajdi, vice-maire de Sfax. Le processus de rédaction a été lancé par le Conseil mondial de CGLU en novembre 2020 et facilité par le Secrétariat mondial de CGLU en collaboration avec les sections régionales.

Le Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (GTF) a approuvé le processus en février 2022.

Cette Charte fait partie de l'axe des peuples du Pacte pour l'avenir de CGLU.

La présente Charte s'appuie sur les recommandations et les expériences des villes et réseaux suivants

Lampedusa et Linosa, Polokwane, La Haye, Genève, Valongo, Aude, Izmir, Rome, Téhéran, Granollers, Ouagadougou, Municipalité métropolitaine de Mersin, Sfax, Shiraz, Córdoba, Montevideo, Grenoble, Fuenlabrada, CONGOPE, Barcelone, Sala, municipalité de Villa Carlos Paz, Mercociudades, León, León Guanajuato, Medellín, Autoridad Municipal de los Pantanos de Vila, Cologne, Mexico, Union des municipalités de Turquie, Grigny, Braga, municipalité de Keur Maba, ANVITA, Fédération canadienne des municipalités (FCM), South Africa Local Governments Association (SALGA), Conil de la Frontera, FAMSI, Aspropyrgos, Sousse, Strasbourg, Madrid, FEMP, Rabat, Oujda, Irbid, Gao, Gaziantep, Lere, Quito, Sao Paulo, Owendo.

Nous remercions tout particulièrement nos partenaires et alliés :

Initiative sur la migration des fondations Open Society (OSF) ; Secrétariat du réseau des Nations unies pour les migrations, Commission catholique internationale (ICMC), Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Conseil des maires pour les migrations, ONU-Habitat, Comitato 3 Ottobre, Commonwealth Local Government Forum (CLGF), Cities Alliance, Groupe majeur des Nations unies pour l'enfance et la jeunesse, Comité d'action de la société civile, Unicef, Pacific Australian Women's Association (PAWA), Conseil des maires pour les migrations (CMM), Mécanisme des maires (MM), C40.

